Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_288-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 25-288 – 2 décembre 2025

FINANCES LOCALES
Divers

Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24

Présents : Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Jean LEMOINE - Anne GADBY - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE Françoise LEBRUN – Sandrine THURET - Matthieu CHANEL- Michèle MOTEL - Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Pierrick AUFFRAY - Patricia PIANET
Excusés : Hermine TOFFOLETTI - Patrick JUMEL - Julien DUBOIS
Absents : Thierry PRESSARD - Sylvie LE LAY- Catherine CHERIF
Pouvoirs : Hermine TOFFOLETTI à Laurence BIENNE – Patrick JUMEL à Michèle MOTEL – Julien DUBOIS à Mathieu LUCAS MOUNIER
Secrétaire de séance : Jean Philippe MÉHU

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Droits et redevances divers – Tarifs 2026

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 24 novembre 2025,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé, pour l'année 2026, d'appliquer les tarifs suivants.

Nature des services ou des prestations	Prix au 01/01/2025	Prix au 01/01/2026
PHOTOCOPIES		
pour personnes privées (photocopieur *Mairie*)		
.format commercial	0,30 €	0,30 €
.double format	0,40 €	0,40 €
.recto-verso	prix doublé	prix doublé
pour associations (photocopieur *Espace Galatée et Maison des associations)*		
.carte de 50 photocopies A4	3,40 €	3,45 €
.carte de 100 photocopies A4	6,80 €	6,90 €
.photocopie sur papier couleur A4	0,30 €	0,30 €
.pour format A3 (tarif doublé)	0,40 €	0,40 €
COMMUNICATION DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		
.photocopie A4	0,18 €	0,18 €
.dossier du PLU	136,40 €	136,40 €
.CD ROM	2,75 €	2,75 €
.tirage plan A0 Noir	0,90 €	0,90 €
.tirage plan A0 Couleur	3,75 €	3,75 €
CIRQUES (chapiteaux, arènes, gradins et spectacles de marionnettes)	0,60 €/m²/jour d'occupation du domaine public	0,61€/m²/jour d'occupation du domaine public
TARIF DE REMPLACEMENT DE VAISSELLE		
.verre Normandie Arcoroc 23 cl	2.15 €	2,20 €
.verre Normandie Arcoroc 16,5 cl	2.15 €	2,20 €
.flûte Normandie Arcoroc 14,8 cl	2.15 €	2.20 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_288-DE

.assiette Elégance blanche PL n° 3	5.70 €	5,80 €
.assiette Elégance blanche PL n° 6	4.39 €	4,45 €
.tasse à café 9,5 cl Elégance blanche	3,67 €	3,70 €
.soucoupe café Elégance blanche	3.21 €	3.25 €
.couteau table scie Express MP lame scie	2.15 €	2,20 €
.fourchette table Express MP lame scie	1.07 €	1,10 €
.cuillère café Echo standard 18/10	1.07 €	1,10 €
.cuillère table uni Echo	1.07 €	1,10 €
.bol	2,65 €	2,70 €
.pichet	13.90 €	14.00 €
.carafe	2,75 €	2,80 €
.corbeille	6.75 €	6,85 €
.plat inox	7.40 €	7.50 €
ETIQUETTE-ADRESSE ELECTEURS (pour la Préfecture)	0,07 €	0,07 €
MISE EN FOURRIERE D'UN VEHICULE	484,00 €	510.00 €
STATIONNEMENT AIRE CAMPINGS-CARS sécurisée pour 24h (hors taxe de séjour instituée par VHBC à ajouter au tarif indiqué)	12.00 €	12.15 €
FETE FORAINE		
.forfait semaine par famille comprenant l'eau - pour 1 semaine	32.15 €	32.55 €
.camion boutique, tel que confiserie, pêche aux canards, tirs à la carabine, loterie, etc. – pour 2 jours, prix au ml	3.20 €	3,25 €
.jeux ludiques, tels que waterpolo, trampoline, penalty, etc. – pour 2 jours, prix au m²	0.64 €	0,65 €
.auto-tamponneuses – pour 2 jours, prix au m²	0.69 €	0,70 €
.manèges enfants – pour 2 jours, prix au m²	0.74 €	0,75 €
.manège à sensations fortes, tel que chenille, rotors, speed booster, top spin, etc. – pour 2 jours, prix au m²	0.80 €	0,80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

Le secrétaire de séance,

Jean Philippe MÉHU

MAIRIE DE GUICHEN
35 ILLE-ET-VILAINE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_288-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_288-DE